

Le contesté projet d'unité de méthanisation retoqué par le tribunal

Le tribunal administratif a annulé, le 4 mars, l'arrêté autorisant l'exploitation de l'unité de méthanisation prévue au hameau du Funquereau, à la frontière entre Frelinghien et Verlinghem. Un coup d'arrêt qui ne signifie pas pour autant l'abandon du projet, font savoir les agriculteurs.

PAR GILLES CONTRAIRE
gcontraire@lavoixdunord.fr

FRELINGHIEN-VERLINGHEM.

La décision est tombée le 4 mars. Le tribunal administratif de Lille a annulé l'arrêté pris par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais en janvier 2023 autorisant la société Metha de la Croix du Bois à exploiter une unité de méthanisation dans le hameau du Funquereau, à la frontière entre Frelinghien et Verlinghem.

« Cette décision de justice fait suite au recours qui avait été déposé en juin 2023 par le collectif Méthanisation Frelinghien-Verlinghem. »

Cette décision de justice fait suite au recours qui avait été déposé en juin 2023 par le collectif Méthanisation Frelinghien-Verlinghem, une association créée par des riverains opposés à ce projet porté par dix agriculteurs réunis au sein de la société Metha de la Croix au Bois.

BRAS DE FER JUDICIAIRE

Le tribunal administratif de Lille a estimé que la société « ne justifie pas disposer de capacités financières propres ou fournies par des tiers, la mettant à même de mener à bien son projet et d'assumer l'ensemble des exigences susceptibles de découler du fonctionnement ». Il conclut, sans ambiguïtés : « Ce vice tiré de l'insuffisance des capacités financières n'est pas régularisable. » Cette décision est-elle de nature à



Le collectif de riverains opposé au projet d'unité de méthanisation a déposé deux recours. Le second, relatif au permis de construire, n'a pas encore été tranché. PHOTO ARCHIVES « LA VOIX »

mettre fin à ce projet qui a suscité à la fois l'opposition des riverains et de la municipalité frelinghinoise (1) ? Non, répond Antoine Crepin. Si la décision n'a pas encore été officialisée, « il y a de fortes chances que l'on fasse appel (2) », indiquait ce jeudi le directeur de la société frelinghinoise, par ailleurs agriculteur à Verlinghem.

Après avoir lancé une pétition et déposé un premier recours gracieux, le collectif de riverains a entamé un bras de fer judiciaire avec les porteurs du projet en janvier 2023 : en attaquant le permis d'exploitation délivré par la préfecture, mais aussi en contestant le permis de construire. Le tribunal administratif de Lille ne s'est pas encore prononcé sur ce recours. ■

(1). Le conseil municipal de Frelinghien s'est prononcé contre ce projet. Dans la foulée, la Métropole européenne de Lille a fait savoir qu'elle ne soutiendrait pas la société Metha de la Croix du Bois.

(2). La société a deux mois pour faire appel.

POURQUOI CE PROJET « DANS L'AIR DU TEMPS » EST DÉCRIÉ

Produire du biogaz à partir de déchets organiques : sur le papier, le projet d'unité de méthanisation porté par dix agriculteurs de la métropole lilloise a de quoi séduire, surtout dans un contexte de crise énergétique. L'objectif de la société Metha de la Croix au Bois ? Produire localement 15 909 mégawatts par an. « C'est un projet dans l'air du temps », commentait en août 2022 Antoine Crepin, directeur de la société. Une source de revenus, aussi, pour les dix agriculteurs. Sauf que le site choisi cristallise les tensions, en particulier avec les riverains. Ces derniers, qui se sont rapidement réunis au sein d'un collectif, jugent notamment que l'unité de méthanisation, dont le coût de construction est aujourd'hui estimé à 7 millions d'euros, serait bien trop proche des premières habitations. Ils pointent, entre autres, les odeurs liées à la production de biogaz à partir de déchets organiques.

LES ÉCHOS



N'EN JETEZ PLUS !

Le Marcquois composte bien. Le Marcquois composte même trop. C'est en tout cas ce que laisse entendre cette affiche posée à l'entrée du parc Camille-Claudel. Laquelle prévient : « La Bio Box est à saturation. Nous n'acceptons plus de nouveaux apports ». Et, dans la foulée, de demander des bras pour renforcer les équipes.

LAURENT PIETRASZEWSKI REBONDIT À CASINO

L'ancien secrétaire d'État d'Emmanuel Macron et ancien député de la 11^e circonscription (Lomme, Armentières...) se fait plutôt rare depuis son départ du gouvernement et sa défaite aux législatives en 2022. Celui que l'on annonce candidat aux élections municipales de 2026 à Armentières va, en attendant, prendre de nouvelles fonctions : Laurent Pietraszewski va présider le conseil d'administration de Casino une fois que ses repreneurs, emmenés par le milliardaire tchèque Daniel Kretinsky, en auront pris le contrôle fin mars.

MARCHÉ AUX PUCES DU NORD

Antiquités - Brocante - Collections - Design Vintage

3^{ème} dimanche de chaque mois

de 9h à 16h

DIMANCHE 17 MARS

NOMBREUX EXPOSANTS

ATTENTION PROCHAIN RENDEZ VOUS LE 28 AVRIL
ENTRÉE LIBRE POUR TOUS
DOUAI GAYANT EXPO
ARTCOM 03.26.02.04.06

PARKING et ENTRÉE GRATUITS
www.europuces.com